Article 70 : Motifs de retrait du label jeunes

RETRAIT LABEL JEUNES FFF et LABEL ECOLE FEMININES DE FOOTBALL

Tous les clubs labellisés ou en cours de demande de Label Jeunes FFF sont concernés par ce règlement.
En lien avec des décisions prises par une Commission Disciplinaire d'une instance Départementale, Régionale voire Nationale à l'encontre du club et/ou d'un membre du club
Sanctions concernant l'ensemble du club : toutes les équipes de toutes les catégories sont concernées (y compris foot féminin, Futsal, …)

Les conditions de retrait du label

Le Label Jeunes / le Label Ecole Féminine de Football / le Label Jeunes Futsal peut être retiré aux clubs à tout moment suite à une décision prise par une commission disciplinaire d'une instance départementale, régionale voire nationale, à l'encontre d'un club et/ou d'un membre du club, quelle que soit la catégorie de pratiquant concernée (jeunes, football féminin, futsal, seniors, vétérans), durant la période de validité du Label Jeunes.
Les motifs pouvant entraîner le retrait du label sont les suivants :

- Fraudes, fraudes sur demandes de licence, fausses feuilles de matchs
- Mise hors compétitions d'une équipe du club
- Coup(s) envers un officiel par un membre licencié du club
- 2ème joueur ayant eu une sanction entraînant une suspension ferme supérieure à 6 mois
- 1ère sanction entraînant une suspension ferme supérieure à 6 mois d'un entraîneur, éducateur, dirigeant ou salarié.

De manière justifiée et argumentée, le District ou la Ligue peut demander à la Ligue du Football Amateur le retrait du Label pour un club dont les joueurs, dirigeants et entraineurs des équipes concernées par le label en cours de validité seraient sanctionnés de manière répétée, pour des comportements antisportifs, par les commissions locales compétentes.

Toutes les décisions (attribution, suspension, retrait) sont prises lors des délibérations finales en fin de saison (en fonction des obligations de validation par la FFF, la Ligue et le District).